

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 5 517 844
website: www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION
Vingt-cinquième session ordinaire
14-15 juin 2015
Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

Assembly/AU/15(XXV)

RAPPORT DE SON EXCELLENCE MADAME ELLEN JOHNSON-SIRLEAF, PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU LIBERIA ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE HAUT NIVEAU SUR L'AGENDA DE DÉVELOPPEMENT POST-2015

I. Contexte

1. La vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie) a adopté la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 (Assembly/AU/Dec.503(XXII)). La Conférence invite le Comité de haut niveau, avec l'appui de la Commission de l'UA et en collaboration avec les États membres, à entamer le processus de négociation avec le reste du monde, à établir des alliances régionales et intercontinentales dans les domaines prioritaires contenus dans la Position africaine commune (PAC) et à veiller à ce que lesdites priorités de l'Afrique soient intégrées dans l'Agenda de développement post-2015 et dans les processus connexes.

2. La vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 30 et 31 janvier 2015 à Addis-Abeba, a pris note des développements intervenus dans les efforts visant à intégrer les priorités de l'Afrique dans l'Agenda de développement post-2015 qui est actuellement élaboré par la communauté internationale. Le rapport de la Présidente à la Conférence souligne en particulier que les objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2014 avaient intégré un nombre important de priorités énoncées dans la PAC. Le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable qui contient 17 objectifs et 169 cibles, constituerait la principale base d'intégration des ODD dans l'Agenda de développement post-2015.

3. Dans ce contexte, la vingt-quatrième session de la Conférence a adopté les recommandations présentées par le Comité de haut niveau relatives à la structure et aux termes de référence qui serviront de cadre à la participation du Groupe de négociateurs africains aux négociations intergouvernementales sur l'Agenda de développement post-2015. Elle a également chargé le Groupe africain à New York de prendre les mesures appropriées pour promouvoir les priorités de l'Afrique dans les négociations. La Conférence s'est en outre félicitée de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, selon laquelle les Objectifs de développement durable (ODD) devront constituer la base principale des négociations intergouvernementales.

4. Notant l'importance de préparer l'engagement de l'Afrique dans la prochaine troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FdD), la Conférence a également souligné la nécessité de veiller à ce que les priorités du continent soient reflétées dans les résultats finaux de la Conférence.

5. Le présent rapport à la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence met donc l'accent sur la mise en œuvre des décisions susmentionnées et des questions essentielles qui ont marqué jusqu'ici les négociations intergouvernementales.

II. Progrès réalisés en vue de la création du Bureau du Groupe de négociateurs africains (GNA)

Formation du Bureau du Groupe de négociateurs africains

6. Le Bureau se compose actuellement des membres suivants:

Afrique de l'Ouest	- Libéria	-Président du Bureau
Afrique de l'Est	- Tanzanie	-Négociateur principal
Afrique australe	- Zimbabwe	-Membre
Afrique du Nord	- Tunisie	-Membre
Afrique centrale	- Tchad	-Membre
Niveau expert	- Nigeria	-Négociateur chargé de la coordination, 2 ^e Comité d'experts

7. Le respect strict des termes de référence adoptés par le Sommet de l'UA de janvier 2015 s'est avéré difficile, en particulier l'exigence de l'équilibre régional. Les postes de coordinateur principal et de coordinateur principal adjoint ont été pourvus en fonction de la disponibilité et de l'expertise des experts dans les différents domaines thématiques, comme suit:

- A) coordinateur principal chargé de la Déclaration – Algérie ;
- B) coordinateur principal adjoint chargé de la Déclaration – Nigeria ;
- C) coordinateur principal chargé des ODD, des cibles et des indicateurs – Cameroun ;
- D) coordinateur principal adjoint chargé des objectifs, des cibles et des indicateurs des ODD – Maroc ;

- E) coordinateur principal chargé des moyens de mise en œuvre et du Partenariat mondial - Tchad ;
- F) coordinateur principal adjoint chargé des moyens de mise en œuvre et du Partenariat mondial – Soudan ;
- G) coordinateur principal chargé du suivi et de l'évaluation - Égypte ;
- H) coordinateur principal adjoint chargé du suivi et de l'évaluation – Cameroun ;
- I) coordinateur principal chargé du financement du développement – Tchad ;
- J) coordinateur principal adjoint chargé du financement du développement – Rwanda.

III. Appui aux négociateurs africains

A. Activités de coordination du CHN-New York

8. Le CHN à New York (CHN-NY) est chargé de la responsabilité de veiller à ce que les domaines prioritaires identifiés dans la PAC soient articulés par le Groupe africain et intégrés dans l'agenda de développement post 2015 et dans les résultats Conférence internationale sur le financement du développement (FdD). En attendant la création de la structure de négociation tel que mandaté par la Conférence de l'UA, le CHN-NY a servi de mécanisme de coordination pour assurer la cohérence dans la promotion de la PAC dans le processus de négociation. Plusieurs réunions stratégiques du CHN-NY ont eu lieu et les questions émergentes ont été ensuite soumises sous forme de points d'ordre du jour à l'examen et à l'approbation de la plénière du Groupe africain.

9. Le Président et les Ambassadeurs du CHN-NY accompagnés du Sherpa du Président du Comité de haut niveau se sont réunis le 18 février 2015 à New York pour discuter et partager des réflexions complémentaires sur la formulation de stratégies visant à renforcer les efforts du Groupe des négociateurs africains (GNA) dans les négociations intergouvernementale en cours sur l'Agenda post 2015. Sur la base de la décision de la vingt-quatrième session ordinaire de la Conférence de l'UA, la réunion a souligné la nécessité pour le GNA de solliciter soutien et assistance technique, en particulier, auprès de la CUA, de l'Agence du NEPAD, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), du Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) pour faire avancer les positions de l'Afrique dans les négociations.

10. Depuis le début des négociations, le CHN-NY a joué un rôle décisif dans la coordination des activités du Groupe africain liées à l'Agenda post-2015, en collaboration avec la Mission d'observation permanente de l'UA pour promouvoir le partage de l'information et l'interaction entre les représentants permanents et les experts africains du 2^{ème} Comité qui sont sur la ligne de front des négociations. Il a été décidé de toujours tenir des réunions ciblées avant et après chaque séance de négociation en vue de clarifier la position de l'Afrique sur les questions, la conduite à tenir post-mortem par rapport aux réalisations et contraintes et la voie à suivre.

11. Le CHN-NY a organisé des séances d'information animées par Mme Amina Mohamed, Conseiller spécial du Secrétaire général sur la Planification du Développement Post-2015 et M. Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies et co-facilitateur du processus intergouvernemental sur l'Agenda de développement post-2015 lors de certaines de ces réunions, qui ont servi à enrichir les discussions. La contribution de l'Afrique du Sud au processus de négociation, en tant que Président du G77 + Chine, est également appréciée.

12. Le 9 mars 2015, le Groupe africain a reçu la visite de la Présidente du CHN, S.E. Ellen Johnson Sirleaf, chef d'État, dans les locaux de la Mission permanente d'observation de l'UA à New York. La Présidente a suivi un briefing sur l'état des négociations. En réponse, elle a félicité tous les pays africains pour leur contribution et leur solidarité à l'égard des trois pays ouest africains les plus touchés par le virus Ébola. Elle a encouragé le Groupe à continuer de parler d'une seule et même voix et d'agir selon le but commun qui est l'intégration des priorités de l'Afrique dans le nouvel agenda mondial post-2015. En ce qui concerne le financement du développement, S.E. la Présidente Sirleaf a souligné que l'APD demeure une condition importante, certes, mais que d'autres conditions, telles que l'égalité des chances et un meilleur environnement commercial, l'amélioration des infrastructures et l'utilisation prudente des ressources, contribuent également de manière décisive à doter l'Afrique de la capacité de mettre en œuvre les ODD.

B. Appui technique au GNA

13. En application de la décision de la Conférence relative au soutien à fournir à l'équipe de négociation, la Présidente du Comité de haut niveau a demandé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de fournir un appui technique au GNA à New York. Le Secrétaire exécutif a répondu à la demande en dépêchant un expert de haut niveau de la Commission à New York en mars 2015 pour une période d'affectation initiale de trois mois. Le Groupe de négociateurs africains continue de bénéficier des analyses et des conseils techniques de ce grand expert qui a beaucoup contribué à affiner les opinions des négociateurs dans différents aspects des négociations.

14. La Commission de l'UA continue de fournir, par le biais de sa Mission permanente d'observation à New York, des conseils stratégiques, ainsi qu'un appui technique au GNA. La CUA a coordonné et facilité la participation et l'engagement des experts du GNA aux réunions de l'UA. Il s'agit de la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les affaires financières, monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence de la CEA des ministres africains des Finances, de la Planification et du développement économique tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 25 au 31 mars 2015. Au cours de cette réunion, les experts du GNA ont présenté les points de vue du Groupe africain sur la troisième conférence internationale sur le financement pour le développement qui se tiendra du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba.

15. En ce qui concerne l'élaboration des indicateurs, la quarante-sixième session de la Commission de statistique des Nations Unies, tenue en mars 2015, a approuvé la feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre d'indicateurs et du calendrier proposé en vue de l'adoption des indicateurs à sa 47e session en février / mars 2016. Des données de base sur le suivi mondial des Objectifs de développement durable fourniront les informations de base, notamment sur l'identification des lacunes. Le renforcement nécessaire des indicateurs, aux niveaux national, régional et mondial, pour suivre les objectifs et les cibles de l'Agenda de développement post-2015 se poursuivra au cours de la période allant de 2016 à 2020.

16. Le Plan de mise en œuvre de la feuille de route porte sur la mise en place d'un Groupe inter-agences et d'experts, mené par les pays sur les indicateurs des ODD (DIAE-ODD). Ce Groupe sera chargé d'élaborer ledit

cadre d'indicateurs en l'étoffant d'une liste appropriée de références pour le suivi des ODD. Il s'agira pour cela de prendre en compte les efforts actuellement déployés par les différents groupes dans les pays, notamment les organismes régionaux et internationaux, les commissions régionales, les universités, la société civile et d'autres organisations internationales compétentes. Un groupe de haut niveau (GHN) mené par les pays a également été créé pour diriger le processus de mise en œuvre des ODD et répondre à la nécessité de financer le renforcement de capacités en matière de statistiques. Au cours du processus d'élaboration des indicateurs, l'Afrique sera représentée par sept pays au sein du DIAE-ODD et par au moins 4 pays au GHN.

17. Sur la question des moyens de mise en œuvre, le Groupe africain a appuyé, entre autres, la nécessité d'une mise en œuvre rapide de la banque des technologies et de la mise en place, d'ici 2017, des arrangements pour le mécanisme de facilitation technologique, propre aux pays en développement.

18. S'agissant du processus préparatoire du troisième cadre international sur le financement du développement, le Groupe africain a proposé, entre autres choses essentielles, l'attribution de 0,2 à 0,25% du RNB aux PMA (au lieu de 0,15-0,2 de l'APD) d'ici à 2020 et a appelé à l'amélioration du statut du Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale.

IV. Questions délicates encore en suspens concernant les négociations intergouvernementales sur l'Agenda post-2015 et la voie à suivre.

19. Au cours des sessions de négociations intergouvernementales sur l'Agenda post-2015, de nombreuses questions délicates sont apparues, dont des solutions claires restent à trouver entre les groupements régionaux et les États membres. Certaines de ces questions comprennent, sans toutefois se limiter à ce qui suit: remplacement des "X" et "Y" et peaufinage du vocabulaire se rapportant aux objectifs ; élaboration d'une liste indicative d'indicateurs mondiaux, adoption d'un consensus sur les paragraphes de la Déclaration, et création d'un mécanisme de facilitation technologique.

20. D'autres questions épineuses comprennent, entre autres, le maintien d'un seul mécanisme de suivi et d'évaluation, la compréhension de la

différence entre le Partenariat mondial et les partenariats mondiaux, et la poursuite du financement du développement en tant que moyen clé de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

21. En ce qui concerne les valeurs des cibles, le Groupe africain a décidé qu'il n'appuierait que le remplacement des valeurs « x » et « y » et non la modification des cibles. Le Groupe africain a indiqué qu'une remise au point ou révision de certaines cibles équivaldrait à une réouverture du débat sur le Rapport du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable et donc à un bouleversement de l'équilibre politique délicat qui a été réalisé lors de l'élaboration dudit rapport.

22. La relation étroite entre le cadre de financement du développement et l'Agenda de développement post-2015 soulève la question de savoir comment exploiter les résultats dudit cadre dans l'Agenda de développement post 2015 afin d'assurer une complémentarité et une synergie dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Certains estiment que le cadre doit servir de moyen de mise en œuvre de l'Agenda de développement post-2015. L'autre idée partagée par le Groupe africain est de se servir de ce cadre que s'il intègre tous les moyens spécifiques de mise en œuvre des objectifs figurant dans le document des ODD. Le Groupe africain soutient, toutefois, que les deux processus (Cadre de financement et ODD) devraient être retenus en tant que deux voies séparées.

23. La troisième question en suspens est celle qui consiste à savoir s'il faut deux mécanismes distincts de suivi et d'évaluation des processus du financement du développement et des Objectifs de développement durable ou s'il serait préférable de n'en avoir qu'un, plus général, qui couvre l'ensemble des ODD, des cibles à atteindre et des moyens de mise en œuvre, sous les auspices du Forum politique de haut niveau. Cette dernière proposition a été adoptée par l'Union européenne et d'autres pays développés. Le Groupe africain s'est, pour sa part, déclaré en faveur d'un dispositif intergouvernemental autonome de suivi, qui serait intégré aux dispositifs de suivi et d'évaluation du Forum politique de haut niveau, en raison des nombreux processus que ce dernier aura à évaluer.

24. Le débat sur la création d'un Mécanisme de facilitation technologique (MFT) a révélé le fossé récurrent qui existe entre les pays développés et ceux en développement. Les pays en développement insistent pour que la création du mécanisme de facilitation technologique soit l'un des produits du processus de négociation post-2015, tandis que les pays développés

ont appelé à des moyens de tirer parti des initiatives et des efforts importants qui existent déjà à l'échelle mondiale en matière de science, de technologie et d'innovation, tels que notamment le Fonds mondial sur la technologie et le Forum mondial sur l'innovation et le développement,. Le Groupe africain soutient la création d'un mécanisme de facilitation technologique et d'une banque des technologies car ces initiatives procureront aux pays en développement les ressources technologiques nécessaires qu'ils pourront utiliser en vue de mettre en œuvre les ODD.

25. L'élaboration d'une définition précise et départagée du Partenariat mondial et des partenariats mondiaux a été l'une des questions épineuses qui ont émergé au cours des sessions intergouvernementales conjointes sur le processus préparatoire du financement du développement, des moyens de mise en œuvre et du partenariat mondial. Le Canada et certains pays développés ont exprimé leurs avis sur les deux concepts. Pour eux, le Partenariat mondial constitue le principe fondamental de la solidarité qui existe entre les pays tandis que les partenariats mondiaux sont décrits comme des initiatives multipartites mises en place pour parvenir à des résultats sur les grands enjeux mondiaux. De leur côté, les pays en développement insistent sur le principe de coopération Nord-Sud et des engagements qui devraient être au cœur de Partenariat mondial et soutiennent l'idée d'une approche multipartite de la mise en œuvre des ODD.

V. Processus de consultation pour l'élaboration du cadre d'indicateurs sur les objectifs et les cibles de l'Agenda de développement post-2015

26. La 46e session de la Commission de statistique des Nations Unies, tenue en mars 2015, a approuvé la feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre d'indicateurs et du calendrier proposé en vue de l'adoption des indicateurs à sa 47e session en février / mars 2016. Des données de base sur le suivi mondial des Objectifs de développement durable fourniront les informations de base, notamment sur l'identification des lacunes. Le renforcement nécessaire des indicateurs, aux niveaux national, régional et mondial, pour suivre les objectifs et les cibles de l'Agenda de développement post-2015 se poursuivra au cours de la période allant de 2016 à 2020.

27. Le Plan de mise en œuvre de la feuille de route porte sur la mise en place d'un Groupe inter-agences et d'experts, mené par les pays sur les indicateurs des ODD (DIAE-ODD). Ce Groupe sera chargé d'élaborer ledit

cadre d'indicateurs en l'étoffant d'une liste appropriée de références pour le suivi des ODD. Il s'agira pour cela de prendre en compte les efforts actuellement déployés par les différents groupes dans les pays, notamment les organismes régionaux et internationaux, les commissions régionales, les universités, la société civile et d'autres organisations internationales compétentes. Un groupe de haut niveau (GHN) mené par les pays a également été créé pour diriger le processus de mise en œuvre des ODD et répondre à la nécessité de financer le renforcement de capacités en matière de statistiques. Au cours du processus d'élaboration des indicateurs, l'Afrique sera représentée par sept pays au sein du DIAE-ODD et par au moins 4 pays au GHN.

	Sessions intergouvernementales	Dates arrêtées	Mise au point de la session
1.	Bilan	19-21 janvier 2015	La session a fait le point sur les principes convenus et les processus qui ont conduit à l'adoption du rapport Groupe de travail élargi contenant les ODD et cibles proposés.
2.	Déclaration	17-20 février 2015	La session a délibéré sur les éléments qui seront assemblés pour constituer la Déclaration à adopter et signer lors du Sommet de l'Assemblée générale en septembre à 2015.
3.	Objectifs de développement durable, cibles et indicateurs	23-27 mars 2015	Étant donné que les États membres avaient déjà convenu de ne pas rouvrir le débat sur les ODD, les délibérations ont porté sur le processus de formulation des indicateurs mondiaux par la Commission de statistique des Nations Unies et la nécessité de renforcer la participation et les capacités des bureaux nationaux de statistique.
4.	Moyens de mise en œuvre et Partenariat mondial	21-24 avril 2015	La session a examiné les divers éléments nécessaires pour financer et mettre en œuvre l'Agenda de développement post - 2015 tels que contenus dans l'ODD 17 et la relation avec le processus de financement du développement.
5.	Mécanisme de suivi et d'évaluation	18-22 mai 2015	La session a délibéré sur la nécessité de mettre en place des

			mécanismes de suivi et d'évaluation à trois niveaux (national, régional et mondial), en mettant l'accent sur le niveau mondial et l'efficacité d'avoir un mécanisme général ou des mécanismes distincts pour les processus post-2015 et du financement du développement.
6.	Négociations intergouvernementales sur le document final	22-25 juin 2015	À arrêter
7.	Négociations intergouvernementales sur le document final	20-24 juillet et 27-31 juillet 2015	À arrêter

C. Troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FdD)

28. Conformément à la résolution 68/279 de l'Assemblée générale de l'ONU, l'avant-projet du financement du développement est en cours de révision dans une série de séances de rédaction impliquant des États membres et les groupements régionaux afin de parvenir à un consensus sur un texte qui sera soumis à la Conférence d'Addis-Abeba en juillet 2015. Dans ce contexte, le Groupe africain de négociateurs, sur la base des recommandations contenues dans le document de perspective du Groupe sur le financement du développement approuvé par la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique tenue du 30 au 31 mars 2015 à Addis-Abeba, a poursuivi son plaidoyer fort pour ces mesures :

- soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, y compris ses programmes continentaux intégrés dans le NEPAD ; mise en place d'une nouvelle plate-forme pour combler le déficit d'infrastructures et le doublement des investissements annuels pour l'infrastructure durable dans les pays en développement à partir de toutes les sources ; réaffirmation de la volonté de voir chaque État détenir et exercer librement une souveraineté entière et permanente sur toutes ses richesses, ressources naturelles et l'activité économique ; promotion de l'investissement dans la valeur ajoutée et la transformation des ressources naturelles ; et renforcement des capacités pour de meilleures négociations contractuelles ;
- allocation, par les pays développés, de 0,2 à 0,25% du RNB à l'APD en faveur des PMA d'ici 2020, au lieu de 0,15-0,2% de l'APD ; création et opérationnalisation d'un centre international de soutien aux investissements dédié aux PMA ; annulation de toutes les dettes des pays touchés par la crise de l'Ébola en Afrique de l'Ouest ; réduction des

coûts de transaction des transferts des migrants à moins de 3 pour cent du montant transféré en 2030, et élimination des corridors de versement ;

- conclusion des négociations sur l'Agenda de Doha pour le développement et mise en œuvre intégrale, par les membres de l'OMC, de l'accès au marché et sans contingent en franchise de droits pour les produits originaires de tous les PMA ;
- adoption de mesures par les organismes de réglementation pertinents pour réduire les excès de volatilité sur les marchés des denrées alimentaires et dérivés, et faciliter l'accès rapide à l'information sur le marché ;
- amélioration du renforcement des capacités de soutien aux pays en développement, en particulier aux autorités et les bureaux statistiques nationales, pour augmenter significativement la disponibilité des données ventilées de haute qualité, actualisées et fiables ;
- mise à niveau du Comité d'experts sur la coopération fiscale internationale des Nations Unies en matière fiscale au statut d'organe intergouvernemental dans la perspective de réduire les niches fiscales et d'augmenter les recettes intérieures.

D. Modalités de négociation pour le financement du développement

29. Dans la préparation du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies a prévu trois séances de rédaction. Toutefois, en raison de la complexité des questions à délibérer et de la diversité des points de vue, des intersessions supplémentaires pour les consultations ont été programmées. Les délais pour les séances de rédaction et les consultations intersessions sont les suivantes :

No.	Séances	Dates arrêtées	Mise au point de la Session
1.	Première session de rédaction	27-29 janvier 2015	La session a délibéré sur l'avant-projet du financement du développement produit par les cofacilitateurs
2.	Deuxième session de rédaction	13-17 avril 2015	La session a examiné les projets révisés et les États membres ont apporté de nouvelles contributions au projet révisé de financement du développement.
3.	Première	12-15 mai 2015	La session a délibéré sur le rapport

	consultation intersessions		compilé des cofacilitateurs et les États membres ont apporté des contributions supplémentaires au document.
4.	Deuxième consultation intersessions	26-29 mai 2015	La session a examiné les paragraphes en suspens du financement du développement dans le but de parvenir à un consensus et définir la voie à suivre.
5.	Troisième consultation intersessions	1-5 juin 2015	Des discussions sont en cours entre les États membres sur les questions et les paragraphes du document.
6.	Troisième et dernière Session de rédaction	15-19 juin 2015	À arrêter

VI. Points de divergence et de convergence dans les négociations.

A. Domaines de divergence

30. Au cours des sessions intergouvernementales sur le processus post-2015, de nombreuses questions litigieuses ont émergé qui doivent encore être résolues entre les États membres. Il s'agit des questions ci-après :

- i. la référence au principe de responsabilité commune, mais différenciée, le droit au développement, et le respect de l'espace politique des pays en développement ont été avancés par les pays en développement comme questions fondamentales qui sous-tendent l'Agenda mondial. Toutefois, les partenaires de développement ont formulé des propositions pour répondre à ces questions ;
- ii. **La proposition des pays développés de faire appel aux pays à revenu moyen supérieur pour des engagements. En réponse, les pays en développement insistent sur le respect, par les pays développés, des engagements de l'APD d'ici à 2020 ; la récupération et le retour des fonds issus de l'évasion fiscale et l'évitement de recevoir des actifs en provenance des pays d'origine ; la suppression des références aux droits des femmes à l'héritage ; l'opérationnalisation du mécanisme de facilitation de la technologie ; la réforme dans le droit de vote et la représentation au sein du FMI et de la Banque mondiale ;**

- iii. relation entre le financement du développement et les moyens de mise en œuvre des ODD : Tout en reconnaissant que les deux pistes sont évidemment des processus complémentaires, tous les États membres s'opposent à la proposition des partenaires au développement selon laquelle le financement du développement devrait remplacer les moyens de mise en œuvre des ODD. Le G77 et la Chine, y compris l'Afrique, ont maintenu que les deux processus devraient se dérouler sur des pistes séparées. Le financement du développement ne pourrait suffirait pour les moyens de mise en œuvre des ODD que s'il intègre tous les éléments des cibles spécifiques fixées pour ces moyens de mise en œuvre. La Conférence sur le financement du développement devrait se concentrer sur la façon dont la communauté internationale entend financer l'ambitieux programme de développement post-2015 ;

- iv. établir des mécanismes de suivi et d'évaluation conjoint ou séparés : Le Forum politique de haut niveau (HLPF) a été créé pour servir de mécanisme de suivi et d'évaluation pour les ODD. Ce type de mécanisme n'a pas été prévu pour le financement du développement. Deux points de vue divergents ont émergé sur la question d'avoir un cadre commun ou des mécanismes de suivi et d'évaluation distincts pour les deux processus. Les partenaires de développement préfèrent un mécanisme de suivi et d'évaluation unique et global. Le G77 et la Chine, y compris l'Afrique, cependant, insistent sur la mise en place d'un mécanisme de suivi intergouvernemental distinct pour le financement du développement, afin de ne pas surcharger le HLPF.

B. Points de convergence

31. Malgré les divergences sur certaines questions, les négociateurs sont d'accord pour reconnaître que le succès de l'Agenda de développement post-2015 dépendra de la volonté politique des gouvernements difficiles à faire céder, des politiques efficaces, des institutions fortes, des engagements inébranlables et d'un partenariat mondial renouvelé.

32. En général, les États membres ont atteint le consensus selon lequel le résultat du FdD doit correspondre à la nature ambitieuse, de transformation et universelle de l'Agenda de développement post-2015. Les délégués ont en outre convenu que les processus du FdD et de l'Agenda de développement post-2015 sont complémentaires et synergiques, et non subsidiaires. Le projet de document final de financement du développement est en cours de révision à travers une série de séances de rédaction et avec les États membres qui travaillent sur un texte compilé. Les négociations finales sont prévues pour du 15 au 19 juin 2015. L'avant-projet de l'Agenda de développement post-2015 sera soumis au cours de la première semaine de juin 2015 pour les

négociations qui se dérouleront du 22 au 25 juin 2015. Les points de divergence sur la question de l'incorporation ou de la complémentarité du FdD à l'Agenda de développement post-2015 pourraient être résolus, car les documents presque finalisés.

33. Il semble y avoir un consensus autour de l'importance d'accorder la priorité aux besoins des pays les moins avancés, les pays sortant d'un conflit et les pays dans des situations difficiles, et ce conformément aux impératifs de terminer le travail inachevé des OMD et au principe de « ne laisser personne derrière ».

VII. Conclusion

34. Les négociations intergouvernementales ont un fort potentiel pour générer des bénéfices pour l'Afrique dans les processus de l'Agenda de développement post-2015 et du financement du développement. Le Groupe africain a pour objectif de se concentrer sur la consolidation des gains réalisés jusqu'à présent et de veiller à ce que les priorités de l'Afrique pour le financement du développement se reflètent de manière crédible dans le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie) en juillet à 2015.

35. À cette fin, il est important que l'Afrique continue à se positionner stratégiquement tout au long de ces négociations afin de saisir toutes les occasions pour réfléchir à ses aspirations de développement dans le prochain Agenda mondial. En même temps, l'acquisition des moyens de mise en œuvre nécessaires pour les pays africains contribuera considérablement à donner l'élan vers la mise en œuvre réussie du Programme de développement post-2015 à travers le continent.

36. Dans ce contexte, les gouvernements africains sont vivement encouragés à participer au niveau politique le plus élevé dans la Conférence sur le FdD d'Addis-Abeba afin de délibérer et convenir d'un cadre pour financer un Agenda de développement post-2015 ambitieux, transformatif et universel.

37. Compte tenu de l'importance cruciale de l'élaboration du cadre des indicateurs mondiaux qui évolueront vers le développement d'indicateurs nationaux, les États membres sont fortement encouragés à veiller à ce que leurs offices statistiques nationaux assistent aux réunions et participent aux travaux en cours de la Commission de la statistique des Nations Unies, en vue de développer le cadre global des indicateurs.

2015

Report of Her Excellency Mrs. Ellen Johnson-Sirleaf President of the Republic of Liberia and Chairperson of the African Union High Level Committee on the Post 2015 Development Agenda

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/866>

Downloaded from African Union Common Repository